

<b>COMPTE RENDU SOMMAIRE</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2011</b>
--

**PRESENTS** : M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIG, Mme DUBOST, Mme FLORES, M. CHAUBET, Mme SIBRA, M. VIVES, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, M. REIZ, M. DALMAS, M. MAMERI, Mlle AMARI, Mlle ROTH, M. PECHAMAT, M. LAMOUR, Mme MOREAU.

**PROCURATIONS** : M. BENOIT à M. RODRIGUES ; Mme RABINOVITCH à M. VIVANT; M. BIEBER à M. BAYONNE; Mme VIARGUES à M. REIG; Mme BENQUET à M. PECHAMAT.

**ABSENTS**: M. MAROC

**1. PERSONNEL :**

- **Recrutement personnel d'animation Accueil de Loisirs Sans Hébergement année scolaire 2011-2012 pour le Centre de Loisirs**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (28 voix) décide de créer un poste d'adjoint territorial d'animation 2ème classe non titulaire, assurant l'accueil des enfants de trois à douze ans les mercredis, pour l'ALSH durant l'année 2011-2012 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.*

- **Recrutement personnel d'animation Accueil de Loisirs Sans Hébergement année scolaire 2011-2012 pour la Maison des Jeunes Citoyens**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (28 voix) décide de créer un poste d'adjoint territorial d'animation 2ème classe non titulaire, assurant l'accueil des enfants de treize ans et plus les mercredis, pour la MJC durant l'année 2011-2012 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.*

- **Recrutement personnel d'animation non titulaire année scolaire 2011-2012 pour la Maison des Jeunes Citoyens pour l'accueil périscolaire soir**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (28 voix) décide de créer un poste d'adjoint territorial d'animation 2ème classe non titulaire, associé à l'accueil périscolaire soir pour la MJC durant la période scolaire 2011-2012 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.*

- **Besoin saisonnier : recrutement d'intervenant non titulaire année scolaire école de musique 2011-2012**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (28 voix) décide de recruter un intervenant atelier « synthétiseur » et « claviers » pour la saison 2011-2012 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.*

- **Création d'un poste pour Contrat Accompagnement à l'Emploi**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (28 voix) décide de créer un poste pour un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à l'école primaire « Les Chênes » pour la rentrée scolaire 2011-2012, à compter du 1er septembre 2011, à raison de 20 heures par semaine, pour une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois. Ce contrat bénéficie d'une participation financière de l'Etat.*

## 2. VOIRIE

- **Approbation de la convention tripartite entre la commune, le CG31 et la CUGT pour la poursuite de l'urbanisation de la rue de la République RD2A**

Il est rappelé au Conseil Municipal le projet de réalisation, par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, de deux cheminements piétons Rue de la République sur l'emprise de la route départementale n°2A sur le territoire de la commune de Beauzelle.

Pour mener à bien cette opération, une convention tripartite doit être mise en place entre le Conseil Général, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse et la ville de Beauzelle. Elle définit le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération, ainsi que les modalités d'entretien ultérieur des aménagements réalisés. Le financement de l'opération, porté par le Grand Toulouse, s'élève à 217 394 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (28 voix) approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## 3. ESPACES VERTS

- **Intégration au domaine public**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (28 voix) décide l'intégration dans le domaine public de l'espace vert commun du lotissement Villa Cellini, réalisé par la société FONTA, d'une superficie de 2215 m2 et cadastrée section AH0473. Considérant que cet espace vert est en bon état et conforme à son intégration.

## 4. FINANCES

- **Décision modificative n°2- Budget primitif 2011 de la commune**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante:

### Dépenses:

Art 21312	Bâtiments scolaires	+ 5 800 €
Art 2031-86	Frais d'études Bâtiment Mairie	+ 200 €

### Dépenses d'investissement :

Chapitre 020	<b>Dépenses imprévues d'investissement</b>	<b>- 6 000 €</b>
--------------	--	------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (28 voix) approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : aménagement d'une clôture en bois dans un jardin public municipal Rue des Rossignols**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet de travaux d'aménagement d'une clôture bois autour du parc public de la Rue de Rossignols, dont le montant s'élève à 1 698.70€ HT.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : acquisition de mobilier pour aménager l'accueil ALAE (Accueil de Loisirs Associés aux Ecoles)**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet d'acquisition de mobilier pour l'accueil des enfants et des parents durant les interclasses aux écoles maternelles des Ecoreuils et des Mésanges dont le montant s'élève à 1 640.72€ HT.

- ***Demande de subvention auprès du Conseil Général : installation d'équipement sportif à l'école élémentaire des Chênes***

*Le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet d'installation de deux panneaux de basket-ball à l'école élémentaire des Chênes dont le montant s'élève à 1 668.60€ HT.*

- ***Régie de recettes: Remboursement du solde restauration scolaire de deux familles***

*Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser le solde de restauration scolaire pour deux familles pour clôture de compte.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (28 voix) autorise le remboursement du solde.*

#### **Informations sur les décisions du Maire**

- *Afin d'aménager l'esplanade du 14 juillet, un marché passé selon la procédure adaptée a été conclu avec la société Etudes Construction Maintenance.*